

Avec le PAMT, j'embauche, je forme, j'y gagne!

Le PAMT permet à un.e ou plusieurs de vos employé.e.s (apprenti.e.s) de développer et de consolider leurs compétences sous la supervision d'une personne expérimentée (compagnon) qui transmet son savoir-faire à partir de normes professionnelles.

Élaboré et validé par des experts de métier, ce programme se déroule entièrement en entreprise, et permet à l'employé.e d'obtenir un certificat de qualification professionnelle (CQP) attestant de ses compétences.



En savoir +

4 étapes à suivre

Rencontrer un agent des
bureaux de Services Québec
(BSQ) de votre région

Signer l'entente
Services Québec employeur-employé

Prendre possession des outils
d'apprentissage

Inscrire le compagnon à la séance
d'information de 3 heures offerte
par Services Québec

Renseignez-vous

Prenez contact avec notre équipe :
cqrht.qc.ca/reconnaissance-competences
formation@cqrht.qc.ca

Avec la participation financière de :

Québec 

3 métiers
en formation terrain

PAMT

Programme
d'apprentissage
en milieu de travail

Préposé.e à l'entretien ménager

Cuisinier.ère

Préposé.e au service des mets et boissons



 Conseil québécois
des Ressources Humaines
TOURISME

LE CQRHT VOUS
ACCOMPAGNE TOUT AU
LONG DU PROCESSUS.

Les avantages du PAMT

Pour l'employeur



- Formation et transfert des compétences vers une relève
- Valorisation du personnel "compagnon"
- Distinction de l'entreprise au niveau de la qualité des services
- Rétention du personnel

Pour l'apprenti.e



- Consolidation de l'expertise
- Acquisition de nouvelles compétences
- Amélioration des méthodes de travail
- Obtention d'un certificat de qualification professionnelle

Pour le compagnon



- Transmission des compétences liées au métier
- Développement d'une relève compétente
- Accompagnement de l'apprenti dans son parcours d'apprentissage
- Consolidation de l'équipe de travail
- Obtention d'un certificat de qualification professionnelle

Cette attestation démontre la maîtrise des compétences inhérentes au métier de cuisinier.ère.

Aide financière disponible

Les entreprises qui participent au PAMT peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour financer une partie des dépenses admissibles. Pour en savoir plus, informez-vous auprès de Revenu Québec : revenuquebec.ca.

D'autres dépenses peuvent être comptabilisées grâce à la *Loi sur les compétences*. Des conditions s'appliquent, informez-vous auprès de Revenu Québec : revenuquebec.ca.



Critères d'admissibilité

1 Employeur

Garantir une formation satisfaisante, tant au plan des techniques et de l'équipement utilisés que des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

2 Apprenti.e

Être âgé.e d'au moins 16 ans et être un.e salarié.e de l'entreprise.

3 Compagnon

- Pratiquer le métier depuis plusieurs années (voir critères requis)
- Être une personne d'expérience reconnue pour ses compétences
- Faire preuve d'une grande facilité à communiquer et d'un bon jugement
- Participer à la séance d'information de 3 heures offerte par Services Québec

Outils disponibles

- Guide d'implantation
- Outils d'implantation du PAMT
- Atelier de perfectionnement pour le compagnon (3h, offert par Services Québec)

PAMT